



RESPIRE vous invite à une réunion d'information concernant la réforme des BP JEPS, effective au 1er janvier 2025

A compter du 30 novembre 2024, le BP JEPS spécialité "animateur", mention "animation socio-éducative et culturelle" (BP JEPS ASEC) se substituera aux BP Loisirs Tous Publics, Animation Sociale, Animation Culturelle, Activités du Cirque et Éducation à l'environnement vers un développement durable.

Nous vous proposons un temps de présentation et d'échanges concernant cette réforme, sa mise en œuvre et ses conséquences en termes de formation et de professionnalisation.

RESPIRE propose en novembre l'ouverture d'une session BP JEPS Loisirs Tous Publics, et en 2025, une session de formation préparant au BP JEPS ASEC. Sachant qu'au regard des informations en notre possession à ce jour :

Nous serons ravis de vous accueillir à RESPIRE, 27 rue André Boule, le 5 juillet à 10h. Merci de vous inscrire ici.

Le nouveau diplôme n'intègre pas la direction d'ACM  
Le volume d'heure en centre de formation est  
réduit

Le dispositif de certification comporte 4 épreuves  
L'alternance peut-être réalisée dans tout type de  
structure employant des animateurs, avec tout type  
de public.

Nous vous proposons d'échanger sur la stratégie  
d'entrée en formation la plus adaptée à vos besoins  
et au profil des animateurs que vous souhaiteriez  
engager dans une formation diplômante.

Pour toutes information  
concernant l'association, le réseau,  
ses activités et les formations...



**Dominique DEKETELAERE**

Directeur de RESPIRE

[respirecentre@orange.fr](mailto:respirecentre@orange.fr)

06 86 74 07 71

<http://www.respire-formation.fr/>

